



PS SUISSE

**Les propositions transmises jusqu'au 10 octobre
2014 pour la mise œuvre de l'art.121a Cst**

**Avec les propositions du Comité directeur du 17
octobre 2014**

**Pour la décision de l'Assemblée des délégué-e-s
du 25 octobre 2014 à Liestal**

**Les numéros de chapitre se réfèrent de la version originale de la mise en
œuvre de l'article**

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: MISE EN ŒUVRE DE L'ART. 121A CST

Remarques générales sur l'entrée en matière

A-1: Roger Schmutz, district PS d'Affoltern: Synthèse intelligible

Motivation :

Ce document déborde de termes ampoulés et incompréhensibles et n'a aucun fil conducteur. Le PS est très éloigné du peuple en s'exprimant de la sorte. Le document devrait au moins être doté d'une introduction en termes simples qui explique les principaux points de façon compréhensible pour Monsieur Tout le monde. Même les conclusions à la fin du document sont difficiles à comprendre.

La synthèse suivante doit par conséquent être placée au début du texte.

1) L'essentiel en bref

- Le PS Suisse reconnaît le résultat de la votation du 9 février. Cependant, une application à la lettre de cette initiative (art. 121 a de la Constitution) mettrait en péril les étroites relations entre la Suisse et l'UE ainsi que les accords bilatéraux. Les inconvénients économiques seraient considérables. En outre, les contingents et le rétablissement du statut de saisonnier seraient discriminatoires et humainement indignes.
- Le PS propose par conséquent des mesures pour une mise en œuvre de l'initiative sans mettre en péril la relation avec l'UE ni trahir les valeurs socialistes. Son objectif est de renforcer les travailleuses et travailleurs autochtones et d'inciter les employeurs à recruter moins de personnel à l'étranger.

- Les conclusions concrètes sont les suivantes:
 - **Offensive pour la formation:** La Suisse doit investir davantage dans la formation pour être moins tributaire de la main d'œuvre spécialisée étrangère.
 - **Protection contre le dumping salarial:** Il faut verser des salaires suisses en Suisse, quelle que soit l'origine des travailleuses et travailleurs. L'indépendance factice et le dumping salarial doivent être sanctionnés en multipliant les contrôles.
 - **Abolir les incitations fiscales:** Les avantages fiscaux qui ont attiré de nombreuses entreprises étrangères et leur personnel ces dernières années doivent être supprimés, comme d'ailleurs les forfaits fiscaux et les autres privilèges accordés aux riches étrangers.
 - **Exploiter le potentiel indigène:** La garde extra-familiale des enfants doit être encouragée pour que le travail et la vie familiale soient plus facilement conciliables. Cette mesure est censée favoriser une meilleure intégration au marché du travail des femmes, en particulier. D'autres mesures dans les domaines de l'agriculture, du

tourisme ou au profit des sans-emploi âgés permettront de mieux exploiter l'intégralité du potentiel de la main d'œuvre indigène.

◦ **Fonds pour l'intégration:** Le PS propose en outre un fonds financé par les entreprises qui sera utilisé de façon ciblée pour l'intégration de la main d'œuvre étrangère. Les employeurs seront ainsi contraints d'apporter leur contribution à l'intégration.

Ces mesures permettent de réduire l'immigration à un niveau raisonnable sans avoir à introduire de contingents ou d'effectifs maximaux. Elles sont aussi garantes de plus de justice et d'égalité sociale. Elles dopent l'économie suisse en contribuant à davantage de prospérité et de qualité de vie pour tout le monde.

Proposition du comité directeur :

A-1: Adoption modifiée

Motivation : La synthèse sera rédigée et publiée après l'examen et l'adoption du point. Cette procédure est judicieuse dans la mesure où les propositions doivent d'abord être corrigées.

Propositions relatives à l'intitulé

A-2 PS SG: Intitulé

Proposition : Nouveau Titre

NOUVEAU : Prise de position concernant la mise en application de l'article 121A de la Constitution fédérale

Motivation : L'intitulé "Concept de mise en œuvre du PS" laisserait presque entendre que la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution accepté par le peuple relèverait de la seule compétence du PS dont ce serait la mission. Nous souhaiterions un titre un peu plus sobre et plus réaliste. Ce n'est pas le PS qui a inscrit l'article 121a dans la constitution et il n'est pas responsable de sa mise en œuvre. Le document se veut une prise de position du PS et non un concept de mise en œuvre entièrement ficelé.

A-3 PS vaudois : Nouvelle formulation de l'intitulé et de quelques formules

Proposition : Nouveau Titre

NOUVEAU : Art. 121a Cst. : Propositions du PS en vue du débat sur la mise en œuvre

Motivation: Le PS vaudois estime en conséquence que les propositions du PS doivent être formulées « en vue du débat sur la mise en œuvre » et non pas en tant que « propositions de mise en œuvre ». Le PS, en tant que parti gouvernemental et responsable, se doit de participer aux débats, de montrer des pistes de solutions, mais il n'a pas à être le fer de lance propositionnel pour tenter d'appliquer cette initiative qu'il a combattue ardemment.

Proposition du Comité directeur :

A-2: Adoption modifiée

Nouvel intitulé conformément à la proposition du PS VAUDOIS Propositions du PS pour la mise en œuvre de l'article 121a de la Cst.

A-3 : Accepter

Remarques préliminaires

A-4 PS vaudois

Proposition: Nouvelle formulation des remarques préliminaires

NOUVEAU :

Le 9 février 2014, une courte majorité de votants a accepté l'initiative sur l'immigration de masse. En complément de la résolution de l'Assemblée des délégués du 29 mars 2014, le PS rappelle :

- Le PS a combattu avec véhémence l'initiative populaire de l'UDC dite « contre l'immigration de masse ». Le PS a en outre été largement suivi par ses militants et par son électorat, comme cela a été révélé dans les différentes analyses qui ont suivi la votation.
- A contrario, la droite et les milieux économiques n'ont pas fait leur job. Ils ont concentré leurs forces pour lutter contre les initiatives de la gauche (1:12 et salaires minimums) et ont sous-estimé les risques que l'initiative du 9 février passe.
- Le PS dénonce la malhonnêteté de l'UDC, qui prétendait avant la votation préserver les accords bilatéraux, et qui affirme maintenant que l'on pourrait y renoncer pour mettre en œuvre son initiative. Comme annoncé par le PS, l'acceptation de cette initiative menace gravement la pérennité des accords bilatéraux, importants pour notre économie et notre développement. Cette initiative a donc été acceptée par le peuple sur la base d'un mensonge flagrant de l'UDC.
- Sentant que l'initiative pouvait passer, le PS a averti la droite que les fruits des bilatérales devaient être mieux partagés. Le PS a proposé depuis longtemps des mesures d'accompagnement classiques pour éviter le dumping sur le marché du travail et du logement. Le PS a proposé d'autres mesures de formation continue, de

soutien à la formation initiale, de meilleure intégration des travailleurs proches de l'âge de la retraite et d'autres pour faciliter la compatibilité entre vie familiale et professionnelle. Si ces mesures avaient été prises avant la votation, il est fort probable que l'issue aurait été différente. Aujourd'hui, après la votation, de telles mesures sont encore plus importantes pour répondre au souci de la population.

Le PS estime que la Suisse doit maintenir des relations étroites et bien réglées avec l'Union européenne, pour le bon développement social, économique et écologique de notre pays. La Suisse doit avoir durablement accès au marché européen et aux nombreuses politiques européennes, par exemple en matière de formation et de sécurité auxquelles elle participe déjà.

Dès lors, le PS participera au débat avec toutes les autres forces intéressées pour trouver des pistes d'actions permettant de neutraliser l'impact destructeur de l'article 121a sur les relations entre la Suisse et l'UE. Le PS formule dans ce papier des propositions en vue des débats sur la mise en œuvre de l'art. 121a CST. Ces propositions passent en priorité par des réformes de politique intérieure, notamment en matière de formation, de conciliation de la vie professionnelle et familiale et de protection du travail. Mais il ne fait aucun doute que cela nécessitera à terme un nouveau passage aux urnes.

Motivation : Le PS VAUDOIS juge que l'introduction n'est pas opportune. En effet, il est illusoire de penser qu'on puisse trouver une application de l'art. 121a qui soit compatible avec les valeurs fondamentales de la social-démocratie ou encore que le projet global doive refléter les valeurs fondamentales du PS dans le domaine de la migration. Le PS VAUDOIS propose dès lors une nouvelle introduction qui explique que le PS avait ardemment combattu l'initiative. Cette nouvelle introduction est axée sur la position du PS avant et pendant la votation et sur les grands axes pour la suite des débats, notamment dans le développement des mesures d'accompagnement.

A-5 PS genevois, Michael Zimmermann

Proposition : Pour un ajout à la suite du dernier paragraphe des remarques liminaires

NOUVEAU :

Le PS maintient sa position de base par rapport à l'UE. Il est convaincu que la majorité des électeur-trice-s pensent, tout comme lui, que la Suisse doit absolument conserver de bonnes relations avec l'UE et qu'il est donc nécessaire de les réinstaurer, dès que possible, sur des bases solides. Cependant, le PS annonce d'emblée qu'il ne saurait accepter que la Suisse ne conclue un accord avec l'UE qui aurait pour conséquences de remettre en cause les mesures d'accompagnement et leur renforcement.

Motivation : Dans son mandat de négociation avec l'UE pour la conclusion d'un accord institutionnel, actuellement en consultation, le Conseil fédéral, malgré les mises en garde issues notamment des milieux syndicaux, a conservé l'hypothèse de travail selon laquelle la Cour européenne de Justice (CJE) serait investie du rôle d'arbitre pour trancher les cas

de divergences entre la législation helvétique et l'acquis communautaire. Or nous savons que dès avant 2009, la CJE tance et menace les institutions du pays pour que les mesures d'accompagnements, notamment les délais d'annonce pour les travailleurs détachés (8 jours au lieu de 3), soient tout bonnement vidées de leur contenu.

Proposition du Comité directeur :

A-4: Adoption modifiée

Motivation : Une grande partie de la proposition (soulignée dans le texte) a été intégrée aux remarques préliminaires. Cependant, dans l'état actuel, le CD ne juge plus opportun de chercher les coupables du résultat du 9 février mais estime qu'il faut aller de l'avant et, comme le dit la proposition du PS VAUDOIS, il faut tout mettre en œuvre pour que l'application de l'art. 121a ne mette pas en péril la position des travailleuses et travailleurs ni les bonnes et importantes relations avec l'Europe.

A-5: Accepter

NOUVEAU :

Il y a 22 ans, le PS s'est positionné comme le parti de l'intégration européenne, se voulant à la fois réaliste et pionnier. Aujourd'hui, ce choix stratégique s'impose toujours et le PS entend le renouveler, avec encore plus d'élan et de force de persuasion que ces vingt dernières années. Ce sera également le fil conducteur de l'application du nouvel art 121a de la Constitution fédérale.

Le 9 février 2014, une courte majorité de votants a accepté l'initiative sur l'immigration de masse. En complément de la résolution de l'assemblée des délégués du 29 mars 2014, le PSS rappelle :

-Le PS a combattu avec véhémence l'initiative populaire de l'UDC dite « contre l'immigration de masse ». Le PSS a en outre été largement suivi par ses militants et par son électorat, comme cela a été révélé dans les différentes analyses qui ont suivi la votation.

- A contrario, la droite et les milieux économiques n'ont pas fait leur job. Ils ont concentré leurs forces pour lutter contre les initiatives de la gauche (1:12 et salaires minimums) et ont sous-estimé les risques que l'initiative du 9 février passe.

- Le PS dénonce la malhonnêteté de l'UDC, qui prétendait avant la votation préserver les accords bilatéraux, et qui affirme maintenant que l'on pourrait y renoncer pour mettre en œuvre son initiative. Comme annoncé par le PS, l'acceptation de cette initiative menace gravement la pérennité des accords bilatéraux, important pour notre économie et notre développement. Cette initiative a donc été acceptée par le peuple sur la base d'un mensonge flagrant de l'UDC.

- Sentant que l'initiative pouvait passer, le PS a averti la droite que les fruits des bilatérales devaient être mieux partagés. Le PS a proposé depuis longtemps des mesures d'accompagnement classique pour éviter le dumping sur le marché du travail et du logement. Le PS a proposé d'autres mesures de formation continue, de soutien à la formation initiale, de meilleure intégration des travailleurs proches de l'âge de la retraite et d'autres pour faciliter la compatibilité entre vie familiale et professionnelle. Si ces mesures avaient été prises avant la votation, il est fort probable que l'issue aurait été différente. Aujourd'hui, après la votation, de telles mesures sont encore plus importantes pour répondre au souci de la population.

Le PS estime que la Suisse doit maintenir des relations étroites et bien réglées avec l'Union européenne, pour le bon développement social, économique et écologique de notre pays. La Suisse doit avoir durablement accès au marché européen et aux nombreuses politiques européennes, par exemple en matière de formation et de sécurité auxquelles elle participe déjà.

Dès lors, le PS participera au débat avec toutes les autres forces intéressées pour trouver des pistes d'actions permettant de neutraliser l'impact destructeur de l'article 121a sur les relations entre la Suisse et l'UE. Le PS formule dans ce papier des propositions en vue des débats sur la mise en œuvre de l'art. 121a CST. Ces propositions passent en priorité par des réformes de politique intérieure, notamment en matière de formation, de conciliation de la vie professionnelle et familiale et de protection du travail. Mais il ne fait aucun doute que cela nécessitera à terme un nouveau passage aux urnes.

Le PS maintient sa position de base par rapport à l'UE. Il est convaincu que la majorité des électeur-trice-s pensent, tout comme lui, que la Suisse doit absolument conserver de bonnes relations avec l'UE et qu'il est donc nécessaire de les réinstaurer, dès que possible, sur des bases solides. Cependant, le PS annonce d'emblée qu'il ne saurait accepter que la Suisse ne conclue un accord avec l'UE qui aurait pour conséquences de remettre en cause les mesures d'accompagnement et leur renforcement.

3. Propositions de mise en œuvre de l'art. 121a Cst

A-6 PS Vaudois

Proposition : Nouveau Titre

NOUVEAU : 3. Proposition en vue des débats sur la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse

Proposition du Comité directeur :

A-6 : Adoption modifiée

Proposition en vue des débats sur la mise en œuvre de l'art. 121a Cst.

3.2 Propositions du PS pour la mise en œuvre du PS

A-7 PS Vaudois, Nouveau titre 3.2

Proposition : Nouveau Titre

NOUVEAU : 3.2 Objectifs du PS dans le cadre des débats

A-8 PS Vaudois, Renommer les conditions 1 à 4

Proposition: Renommer en objectifs 1 à 4

Proposition du Comité directeur :

A-7: Accepter

A-8: Accepter

Condition 2: Un contrôle de l'immigration dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie

A-9 PS 60+

Proposition: Supprimer "axé sur la productivité"

Motivation: L'immigration doit répondre aux intérêts de l'économie dans son ensemble. L'immigration doit être contrôlée à l'aide d'instruments économiques. L'expression "axé sur la productivité" semble toutefois éluder les aspects humains du problème.

A-10 PS Vaudois :

Proposition: Modifier l'intitulé de la condition 2

NOVUEAU : Objectif 2 : une immigration sans contingent et sans plafond

A-11 PS canton St Gall

Proposition: Supprimer les deux premières phrases du paragraphe

~~Le contrôle de l'immigration doit répondre à des intérêts macro-économiques. En conséquence, il doit être axé sur la productivité et, dans la mesure du possible, s'appliquer au moyen d'instruments économiques.~~

Motivation : La formulation des premières phrases est mâtinée d'un langage néolibéral qui n'a pas sa place dans un document du PS. Nous ne voulons pas d'un "contrôle de l'immigration axé sur la productivité" Cette expression renferme la conception néolibérale de l'être humain vu comme un facteur de production interchangeable. Le rôle de l'Etat s'y limite à fournir à l'économie les "ressources humaines" requises. Nous rejetons cette politique et refusons que le PS utilise le langage des idéologues néolibéraux pour définir sa propre politique.

Proposition du Comité directeur :

A-9: Accepter (voir aussi la proposition A-11 PS SG)

A-10: Accepter

A-11: Accepter

Condition 3 : exploitation du potentiel suisse

A-12 PS Vaudois

Proposition : Nouveau Titre

NOUVEAU: Objectif 3 : meilleure utilisation du potentiel suisse

Proposition du Comité directeur :

A-12: Accepter

Condition 4 : régulariser les personnes sans titre de séjour

A-13 PS neuchâtelois

Proposition: Nouveau Titre

NOUVEAU :

Condition 4 : régulariser les personnes sans titre de séjour et réduire les entraves administratives empêchant d'acquérir un permis de séjour de longue durée

A-14 PS neuchâtelois

Proposition : Ajouter un paragraphe

NOUVEAU:

D'autre part, il convient également de régulariser la situation des travailleurs migrants qui, au bénéfice de contrats périodiques successifs, par exemple par le biais d'agences intérimaires, n'obtiennent qu'un permis de séjour de courte durée (permis L) parfois pendant de nombreuses années. Cette situation équivaut à réintroduire une forme de statut de saisonnier pourtant aboli avec l'entrée en vigueur des accords de libre circulation. Un statut qui enferme ces travailleurs dans des situations précaires où toute démarche banale de vie, comme par exemple trouver un appartement, devient mission impossible. Cette situation fragilise de facto l'ensemble des travailleurs créant des catégories différenciées qui s'affrontent.

Proposition du Comité directeur :

A-12 et A-13: Rejeter

Motivation : La libre-circulation est fondée sur le principe selon lequel le permis de séjour correspond au contrat de travail. Ce principe fondamental pour le fonctionnement et l'acceptation de l'ALC n'est nullement remis en cause par le PS. A la différence des saisonniers dans le passé, les titulaires d'autorisations de séjour de courte durée relevant du champ d'application de l'ALC ne sont pas tributaires d'un seul employeur. Ils peuvent accepter n'importe quel travail dans la même branche ou une autre. En présentant un contrat à durée indéterminée, ils obtiennent aussi par voie de conséquence un permis de séjour à l'année.

En-dehors du champ d'application de l'ALC, hormis les danseuses de cabaret, les permis L ne sont en règle générale accordés qu'à des spécialistes hautement qualifiés (informaticiens, etc.). La validité de ce permis est de 12 mois et peut être prolongée à 24 mois. Il n'y a pas de nouveaux saisonniers dans ce domaine.

3.2.2. Les propositions concrètes de mise en œuvre

A-15 PS Vaudois

Proposition: Reformuler l'intitulé 3.2.2.

NOUVEAU : Les propositions concrètes du PS en vue du débat de mise en œuvre

Proposition du Comité directeur :

A-15: Accepter

3.2.2.1. Mesures de politique intérieure urgentes, à prendre de manière autonome

A-16 PS Vaudois

Proposition: Reformuler l'intitulé

NOUVEAU: 3.2.2.1 Propositions socialistes

Proposition du Comité directeur :

A-16: Adoption modifiée

NOUVEAU 3.2.2.1: Propositions socialistes en matière de politique intérieure

Motivation : Le Comité directeur propose de combiner cette proposition et la formulation initiale afin que la teneur de ces mesures en termes de politique reste visible.

3.2.2.1. a Amélioration de la formation, notamment pour les spécialistes MINT et les professionnels de la santé

A-17 PS Vaudois

Proposition: Supprimer et reformuler

~~Entre 2002 et 2008, seule la main d'œuvre étrangère a permis l'augmentation de 75% des médecins et de 55% du personnel soignant en milieu hospitalier.~~

~~Le PS demande l'amélioration de la formation dans les métiers de la santé et des MINT, afin de réduire notre dépendance de l'étranger et de permettre une répartition plus équitable des coûts de la formation.~~

NOUVEAU

a. Le PS exige une amélioration de l'accès aux études supérieures par une politique active en matière d'aides à la formation.

b. Le PS demande l'amélioration de la formation dans les métiers de la santé et des MINT (mathématiques, informatique, sciences et techniques), afin de réduire notre dépendance à l'égard de l'étranger et de permettre une répartition plus équitable des coûts de la formation.

Proposition du Comité directeur :

A-17: Rejeter

Motivation : Ces commentaires sur le secteur de la santé ne sont pas nécessaires aux yeux du Comité directeur.

3.2.2.1.b Des salaires avec lesquels on peut vivre et des mesures de politique sociale pour les travailleurs pauvres

A-18 PS VAUDOIS

Proposition: Reformuler l'intitulé et le paragraphe (voir directement dans le texte):

NOUVEAU :

b. Une généralisation des CTT

(....)

Les CTT devront donc comprendre des salaires qui s'approchent rapidement de 4000.-/mois. Les cantons et la Confédération devront déclarer le maximum de CTT de portée générale et imposer des contrats type de travail dans les domaines qui ne sont pas encore soumis à CTT.

Enfin, il est important de limiter le recours par les entreprises au travail temporaire. Celui-ci tend à fragiliser l'équilibre entre les travailleurs en leur imposant des contrats offrant une protection minimale et une instabilité néfaste tant à l'amélioration des conditions de travail qu'à la qualité du travail fourni. Limiter le nombre de contrats de mission par personne risquerait de nous conduire vers un système pervers qui ne ferait que déplacer le problème. Par contre, l'imposition d'une part maximale de travailleurs temporaires par entreprise permettrait de contenir une expansion dangereuse pour la stabilité économique de notre pays.

~~Bei einem Mindestlohn von mindestens 4'000 Franken im Monat werden jene Betriebe, die nur aufgrund von Dumpinglöhnen existieren, rationalisieren oder ins Ausland ausweichen. Höhere Mindestlöhne beschleunigen den sinnvollen Strukturwandel zusätzlich, während Dumpinglöhne die Produktivitätssteigerung bremsen und somit langfristig den Standort gefährden.~~

~~Gleichzeitig muss über sozialpolitische Instrumente die Kaufkraft und das verfügbare Einkommen der Working-Poor-Haushalte mit Kindern gestärkt werden. Dies erfolgt insbesondere über die Anhebung des gesetzlichen Minimalbetrages der Kinderzulagen, über eine progressive Prämienverbilligungspolitik (Bsp. gratis Kinderprämien) sowie über die schweizweite Einführung von Ergänzungsleistungen für erwerbstätige Familien mit Kindern unter 16 Jahren.~~

A-19 PS neuchâtelois

Proposition: Ajout et reformulation.

NOUVEAU :

b. De véritables mesures contre la précarisation des travailleurs : Des salaires minimums avec lesquels on peut vivre et des mesures de politique sociale pour les travailleurs pauvres

Ajouter à la fin : *Enfin, il est important de limiter le recours par les entreprises au travail temporaire. Celui-ci tend à fragiliser l'équilibre entre les travailleurs en leur imposant des contrats offrant une protection minimale et une instabilité néfaste tant à l'amélioration des conditions de travail qu'à la qualité du travail fourni. Limiter le nombre de contrats de mission par personne risquerait de nous conduire vers un système pervers qui ne ferait que déplacer le problème. Par contre, l'imposition d'une part maximale de travailleurs temporaires par entreprise permettrait de contenir une expansion dangereuse pour la stabilité économique de notre pays.*

Proposition du Comité directeur :

A-18: Accepter

A-19: Adoption modifiée

Motivation : Le Comité directeur suggère d'intégrer l'ajout concernant le travail temporaire mais de reprendre la formulation de la proposition A-18 du PS vaudois pour l'intitulé.

3.2.2.1.c Une politique fiscale et de promotion économique durable, sans mauvaises incitations

A-20 PS neuchâtelois , sociétés bénéficiant d'un statut spécial

Proposition: Ajouter à la fin de la première puce « sociétés bénéficiant d'un statut spécial »

NOUVEAU :

C'est pourquoi il est nécessaire également de faire une claire différence entre les entreprises qui s'implantent en lien avec notre savoir-faire et en vue de susciter un réel développement de l'emploi et celles qui n'auraient que des motivations financières.

Proposition du comité directeur :

A-20: Accepter

3.2.2.1.d Mieux utiliser le potentiel des femmes et des travailleurs d'un certain âge

A-21 SP 60+

Proposition: Extension (soulignée)

NOUVEAU:

Les travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans au chômage ont de faibles chances sur le marché du travail. L'offensive pour l'intégration au marché du travail des salarié-e-s âgés doit enfin être adaptée à la situation actuelle et mise en œuvre. Nous revendiquons un droit de travailler jusqu'à l'âge de 70 ans. Jusque-là, les travailleurs de plus de 50 ans qui sont contraints de quitter le marché du travail bénéficient d'une indemnité permettant de maintenir leur mode de vie habituel. Cette assurance chômage élargie est financée par les entreprises qui ont des quotas de travailleurs âgés inférieurs à la moyenne. Un passage anticipé volontaire des travailleurs au statut de retraité avec maintien de la rente intégrale demeure réservé. Les assurances sociales doivent être examinées dans l'optique du maintien en activité de travailleurs âgés (revenu constitutif de rente à l'âge AVS par exemple) ainsi que dans celle de conditions de travail améliorées et plus souples pour les travailleurs âgés qui sont adaptées à leur situation de vie (réduction des heures de travail par ex.).

Motivation : Les travailleuses et travailleurs âgés sont encore systématiquement discriminés sur le marché du travail et poussés hors de la vie active même s'ils sont prêts à travailler au-delà de l'âge actuel de départ en retraite. Ils sont rejetés vers l'assurance-invalidité, l'assurance-chômage, l'aide sociale ou la préretraite avec des réductions substantielles des rentes. Non seulement, ils deviennent un poids pour ces assurances sociales mais passent aussi, en définitive, pour des profiteurs et des fainéants. Les beaux discours, les tables rondes et les sermons dominicaux en faveur d'une meilleure intégration des travailleurs âgés restent lettre morte. Le temps est venu de prendre des mesures qui touchent les vrais responsables, à savoir les entreprises et leurs pratiques de recrutement. Ces mesures doivent d'ailleurs adopter le langage économique qui sera compris de tous: Le fonds proposé mettra à contribution ceux-là mêmes qui sont à l'origine des coûts. Il va de soi que le droit au travail ne doit pas être dévoyé au service d'un relèvement insidieux de l'âge de départ en retraite. Quand les conditions de travail ne sont pas à la hauteur, les actifs doivent avoir le choix de prendre leur retraite avec une pleine rente (dès l'âge de 62 ans au plus tard).

A-22 PS neuchâtelois

Proposition: Ajouter les jeunes dans le point d.

d. Mieux utiliser le potentiel des femmes, des jeunes et des travailleurs d'un certain âge (...) Malgré tout le potentiel de notre pays pourrait être encore mieux développé, notamment celui des femmes ayant des enfants (les 25-54 ans), des jeunes de moins de 30 ans et des salarié-e-s de plus de 50 ans.

Ajouter une puce :

- *Jeunes*

Il est essentiel de permettre aux jeunes de moins de 30 ans de pouvoir accéder à l'emploi. Aujourd'hui cette catégorie se retrouve surreprésentée dans les statistiques des personnes devant être soutenues par l'action sociale. La raison en est souvent l'inadéquation dans la formation initiale voir le manque de formation initiale tout court, ainsi que la réticence des employeurs à engager des jeunes sans expérience. Une situation qui se voit péjorée dans les zones frontalières où la concurrence est vive, notamment avec une population frontalière très bien formée et très disponible.

Il est important de mettre l'accent sur le développement d'outils incitant les entreprises à participer à l'insertion de jeunes sur le marché de l'emploi, voir à les engager à long terme.

Proposition du Comité directeur :

A-21: Rejeter

Motivation : Les travaux en cours sur la prévoyance vieillesse 2020 ne doivent pas être traités dans le cadre de cette prise de position du PS sur la mise en œuvre de l'article 121a Cst. A fortiori, l'introduction d'un droit de travailler jusqu'à 70 ans fait le jeu des forces de droite qui veulent relever l'âge de départ à la retraite.

A-22: Accepter

3.2.2.1. e Agriculture : augmentation des salaires et amélioration de la qualité

3.2.2.1.f Tourisme : baisser les coûts d'approvisionnement et améliorer les qualifications

A-23 PS vaudois

Proposition: supprimer e et f puis insérer de nouveaux alinéas

NOUVEAU :

e. Augmentation des salaires et amélioration des conditions de travail dans les secteurs dépendant d'une main d'œuvre bon marché

Limiter la dépendance de la main-d'œuvre bon marché dans l'agriculture ou les métiers du tourisme passe par l'amélioration de la formation, de la productivité, des conditions de travail et des salaires. Une agriculture durable et de qualité, respectueuse de ses

employés, aura plus de chance de conquérir de nouveaux marchés, tant sur le territoire suisse qu'à l'extérieur. Dans les domaines du tourisme, une revalorisation des salaires et des conditions de travail permettra d'attirer plus de salariés habitant en Suisse et d'améliorer la qualité de l'accueil et le professionnalisme.

f. Introduire pour l'ensemble de la Suisse des mesures de politique sociale et de formation qui renforcent l'emploi et qui soutiennent les familles

Comparée aux autres pays européens, la croissance de l'économie suisse a évolué de manière favorable ces dix dernières années. Or, cette croissance n'a pas bénéficié au 40% des salariés qui disposent des revenus les plus bas dont font partie les ménages de salariés pauvres, soit les « working poor ». Leur pouvoir d'achat a baissé pendant cette période en raison, notamment, de la hausse constante des primes d'assurance-maladie et, selon les régions, de l'augmentation des loyers. Par ailleurs, un nombre croissant de jeunes adultes sans formation professionnelle se trouve confronté à des obstacles majeurs d'intégration sur le marché du travail. Pour faire face à cette évolution, il s'agit également d'introduire pour l'ensemble de la Suisse des mesures de politique sociale et de formation qui donnent des réponses adéquates pour les ménages « working poor » et les jeunes adultes sans formation professionnelle.

D'une part, comme évoqué ci-dessus, l'introduction de prestations complémentaires pour familles (PCFam) sur le modèle des PC AVS/AI permet de réduire efficacement le risque de paupérisation économique croissante d'une partie considérable des familles dans notre pays. En même temps, cette mesure que connaissent déjà les cantons de Soleure, du Tessin, de Genève et de Vaud, permet de réduire les dépenses de l'aide sociale.

D'autre part, il s'agit de mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle des jeunes adultes en difficulté qui en sont dépourvus. Un nombre important d'entre eux doit se tourner vers l'aide sociale aujourd'hui. Une politique visant à orienter systématiquement tout jeune adulte sans titre de formation professionnelle depuis l'aide sociale vers le marché du travail en passant par le système des bourses d'études pour obtenir un Certificat fédéral de capacité (CFC) ou un autre titre de formation professionnelle reconnu est la principale réponse à ce problème.

Motivation : Le PS Vaudois propose d'introduire pour l'ensemble de la Suisse des mesures de politique sociale et de formation qui renforcent l'emploi et qui soutiennent les familles. Ce point est ajouté au 3.3.2.1.

Proposition du Comité directeur :

A-23: Accepter

3.2.2.2. Mesures à négocier avec l'UE

g Participation des employeurs à un fonds d'intégration

A-24 PS neuchâtelois

Proposition: Ajouter le point g.

Nouveau : g. *Agir pour améliorer la mobilité et réduire les problèmes d'engorgement au centre de crispations entre population établie et pendulaire*

Dans l'esprit de la résolution du PS "ensemble pour des agglomérations dynamiques 2", il est essentiel de soutenir les zones engorgées par le trafic pendulaire, plus particulièrement frontalier. Cela implique la mise en place de solutions permettant de libérer les agglomérations concernées et redonner à leur centre leur vocation première : celle d'un lieu de vie. En effet, transformées en voies de transit, leur engorgement tend à cristalliser les crispations entre population établie et pendulaires. Il est donc nécessaire d'investir notamment dans le transfert modal, en donnant plus de moyens pour la rénovation des structures ferroviaires des zones concernées et en intensifiant les échanges avec les pays voisins afin de mettre en place des stratégies de mobilité concertées pour ces régions intenses en échanges transfrontaliers.

A-25 PS Vaudois, JS et PS canton St Gall

Proposition: 3.2.2.2 Supprimer la "redevance affectée à un fonds dont le but serait de couvrir les frais d'intégration des étrangers" ainsi que le dernier paragraphe de la conclusion.

Motivation des JS

L'idée selon laquelle l'économie doit prendre en charge les coûts qu'elle a engendrés est pertinente. Des impôts affectés à un but peuvent aussi être utiles quand ils ont un effet directif. Cependant, il n'est pas question de sacs à ordures ou de taxes carbone en l'occurrence mais bien d'êtres humains. Notre principe de l'égalité entre les êtres humains serait sérieusement mis à mal par cette mesure.

Motivation PS Vaudois:

Ce fonds d'intégration n'est pas une solution acceptable. En effet, pénaliser les entreprises qui engageraient des employés étrangers n'est pas viable. En outre, il n'y a aucune garantie que cette nouvelle taxe ne soit pas reportée sur le salaire des salarié-e-s, ce qui est contraire aux valeurs socialistes. De plus, le principe même d'avoir à payer pour pouvoir employer des personnes venant de l'étranger et pas pour les personnes résidant en Suisse va à l'encontre de tous les principes soutenus par notre parti.

Une solution alternative pourrait résider dans le prélèvement d'un X pour mille sur la masse salariale AVS globale, payé par tous les employeurs et destiné à alimenter un fond d'intégration. Ce fonds servirait à financer les mesures favorisant l'intégration des Suisses et des étrangers au marché du travail et à la vie en société. Il financerait en particulier les mesures présentées dans ce papier, mais aussi des mesures d'intégration au sens large.

Motivation PS SG

Le PS de Saint-Gall partage l'analyse selon laquelle l'économie suisse a massivement profité de l'immigration ces dernières décennies mais a trop peu participé à son coût indirect (construction d'infrastructures, transports publics, écoles, etc.). Nous rejetons néanmoins la proposition de fonds d'intégration. Au lieu de créer un fonds séparé pour les mesures d'intégration, nous devrions à nouveau imposer comme il se doit les entreprises à but lucratif dans ce pays (on s'en tiendra ici au mot clé de la réforme de la fiscalité des entreprises). Les impôts versés par les grandes entreprises pourraient financer des dépenses d'infrastructure qui profitent autant aux immigrés qu'à la population d'origine. Nous n'avons pas besoin d'imposer un « impôt punitif » aux entreprises pour financer les mesures d'intégration. Ce qu'il nous faut, c'est une réforme de la fiscalité des entreprises qui rende à l'Etat la trésorerie nécessaire pour le financement de toutes les charges d'infrastructure. On peut naturellement aussi financer avec cette fiscalité des projets tels que l'amélioration de la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale ou l'insertion professionnelle. Cela rendrait bien plus de services aux travailleurs de nationalité suisse et étrangère qu'un fonds pour l'intégration.

Proposition du Comité directeur :

A-24: Rejeter

Motivation : Les revendications pour la mise en œuvre exposées dans le document se limitent clairement aux mesures qui ont une influence directe sur l'immigration. Toutes les mesures d'accompagnement et réformes internes qui sont nécessaires pour améliorer la qualité de vie de la population en Suisse (marché du travail, marché du logement, infrastructures, etc.) n'ont pas été spécialement mentionnées. Il est cependant évident que le PS continue d'exiger de telles mesures d'accompagnement de la libre-circulation des personnes.

A-25: Adoption modifiée

Motivation : C'est justement parce que l'immigration, ce sont des êtres humains que le CD juge une participation financière à l'intégration de toutes les personnes immigrées à la fois juste et importante. Cette redevance doit rappeler aux entreprises que l'immigration n'est pas l'arrivée d'une main d'œuvre anonyme mais bien celle d'êtres humains dans le pays. Il ressort d'investigations complémentaires que les variantes de financement 1 et 2 seraient compatibles avec la libre-circulation des personnes du point de vue de l'UE mais pas le troisième modèle. Le Comité directeur propose par conséquent de se limiter aux deux premières variantes de financement, y-compris dans l'esprit des critiques formulées par les JS, le PS VAUDOIS et le PS SG.

Nouveau :

Si elle a des avantages à ne pas sous-estimer, l'immigration occasionne aussi des frais pour la collectivité, et les moyens mis à disposition pour l'intégration des étrangers sont

beaucoup trop limités. C'est pourquoi les entreprises devraient constituer un fonds permettant de financer l'intégration professionnelle et linguistique de la main-d'œuvre étrangère. Aujourd'hui, les entreprises se contentent de profiter des bienfaits de l'immigration et laissent le travail d'intégration à la collectivité. Les coûts engendrés devront cependant être internalisés et pris en charge par les sociétés qui embauchent de la main-d'œuvre étrangère. Une motion en ce sens a déjà été déposée en 2013 par la conseillère nationale Marina Carobbio pour la région frontalière du Tessin (13.3446 Fonds destiné à la formation dans les zones les plus exposées à la sous-enchère salariale). Avenir Suisse, pour sa part, propose un type de redevance similaire dans son concept de mise en œuvre.

Le principe de base est le suivant : les employeurs s'acquitteraient d'une redevance affectée à un fonds dont le but serait de couvrir les frais d'intégration des étrangers. Ce fonds, qui bénéficierait exclusivement à la main-d'œuvre étrangère et à leurs familles, permettrait de faciliter leur intégration sur le plan linguistique et professionnel, de financer l'accueil extrafamilial de leurs enfants et des cours de langue et de culture d'origine (LCO), d'encourager l'activité professionnelle des parents et de couvrir les frais d'aide sociale.

Concrètement, différents modèles de financement sont envisageables :

- Une redevance serait prélevée sur les entreprises qui font appel à une nouvelle main-d'œuvre étrangère, indépendamment du secteur et de la proportion d'étrangers dans ses effectifs. Ainsi, l'économie se montrerait solidaire et socialement responsable, en prenant à sa charge les frais de l'intégration des travailleurs immigrés.
- La redevance d'une entreprise serait calculée en fonction de la dépendance de son secteur d'activités par rapport à une nouvelle main-d'œuvre étrangère. Ainsi, l'ensemble de la branche concernée assumerait la responsabilité de n'avoir pas investi dans la formation.